

Construction du gymnase Clemenceau - Décision de principe de confier la maîtrise d'ouvrage globale à la SAIEMB

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a décidé de confier à la SAIEMB la construction d'un programme de logements sur une partie d'un terrain communal situé à proximité du Lycée Jules Haag.

En complément de cette opération et dans l'objectif d'une cohérence urbanistique, il est proposé de confier à la SAIEMB la maîtrise d'ouvrage globale de cet ensemble immobilier qui intégrera la construction du gymnase.

Les conditions du financement du gymnase n'étant pas encore entièrement arrêtées à ce jour, une délibération complémentaire sera proposée ultérieurement afin de solliciter les subventions, de préciser le financement de l'opération et les conditions de mise à disposition du terrain.

Conjointement à l'opération du gymnase, la Région se propose d'étendre le Lycée Jules Haag sur 3 000 m².

Les architectes retenus pour l'ensemble du programme, en liaison avec la Région de Franche-Comté, sont M. VARIN et M. TOURNIER.

Les travaux seront engagés au deuxième semestre 1991.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de confier la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération à la SAIEMB, et de s'engager à acquérir, après construction, les locaux du gymnase.

M. PONÇOT, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote, l'Assemblée Communale, après en avoir délibéré, en décide ainsi à l'unanimité.